

<https://maternelle-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article69>



Boire à l'école maternelle

- Bien être à l'école - Santé / BIEN ETRE -

Date de mise en ligne : lundi 20 décembre 2010

Copyright © Maternelle 42 - Tous droits réservés

L'école doit offrir à chaque élève la possibilité de boire de l'eau en veillant à l'usage d'un gobelet personnel propre.

« Au cours de la journée, il est conseillé de mettre à disposition des élèves une boisson non calorique, gratuite et sans restriction de quantité. Deux possibilités pour les écoles : l'eau du réseau public ; l'installation de fontaines à eau en concertation avec les collectivités locales. »

Extrait du document « L'hygiène et la santé dans les écoles primaires » Janvier 2009 page 12